

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONDITION DE DIPLÔME
d'adjoints techniques de 1^{ère} classe
spécialité mécanicien automobile engins de la propreté (DPE)

Un recrutement sans concours pour accéder au 1^{er} grade du corps des adjoint·e·s techniques spécialité mécanicien·ne·s automobile engins de la propreté (DPE), est organisé à partir du 14 octobre 2024.

CONTEXTE :

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel

- o Vous former
- o Évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- o Travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- o Concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

DESCRIPTION DU POSTE ET CONDITIONS D'EXERCICES :

Les adjoint·e·s techniques mécanicien·ne·s spécialistes en automobile de la Section des Moyens Mécaniques (SMM) travaillent dans les ateliers de mécanique de la Direction de la Propreté et de l'Eau (8 en tout, dont 6 ateliers sur engins poids lourds et 2 sur engins de trottoir et petits matériels). Ils sont situés en bordure de Paris ou dans les communes limitrophes

MISSIONS QUOTIDIENNES :

Ils-elles sont amené·e·s à réaliser selon leur affectation, l'ensemble des tâches ci-dessous :

Réparation du matériel de la section des moyens mécaniques, maintenance du matériel de la section des moyens mécaniques, dépannages ponctuels sur le terrain, relations avec différents interlocuteurs, nettoyage

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Travail dans un atelier de mécanique avec quelques déplacements en véhicule de service dans Paris et petite couronne pour des dépannages sur voie publique ou en centre de vidage SYCTOM, Travail en équipe

CONDITIONS POUR POSTULER :

Ce recrutement est ouvert aux candidat·e·s remplissant, à la date de la première épreuve, les conditions générales d'accès à la fonction publique

- Être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- Remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

Condition particulière : Permis B exigé

MODALITÉS DES EPREUVES :

Le recrutement comprend les épreuves suivantes :

I – Sélection des candidatures sur dossier:

II – Épreuves d'admission (épreuves orales et pratiques) :

- 1) Une épreuve orale - Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel les candidats disposeront des 3 premières minutes pour exposer votre parcours professionnel et vos motivations pour le poste (durée totale 15 minutes – coefficient 1)

Lors de cet entretien, le jury vous demandera de vous présenter en abordant votre parcours professionnel, les compétences acquises et vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions d'adjoint.e-s techniques spécialité mécanicien.ne-s automobile engins de la propreté

Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants : les missions d'un adjoint technique spécialité mécanicien automobile engins de la propreté les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de Paris. Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la Ville de Paris et sur la fiche fonction joint à votre convocation pour l'épreuve orale.

- 2) Une épreuve pratique de mise en situation professionnelle (détection et réparation de panne, une ou plusieurs questions techniques seront posées durant l'intervention)

Les résultats des épreuves seront affichés à une date précisée ultérieurement sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur www.paris.fr/recrutement.

Les lauréat.e-s recruté.e-s seront nommé.e-s stagiaires puis titularisé.e-s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé.e-s, ils-elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils-elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Inscription du 03 juillet au 23 septembre 2024.

Par internet sur le site : [Rejoignez la ville de Paris - Accueil](#)

Devront être joints les documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ; (il vous est possible d'utiliser le modèle CV permettant de présenter votre parcours professionnel à remplir, téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement.)
- Le permis B.

Les candidat.e-s sont invité.e-s à joindre tout document utile (lettre de motivation...)

Les candidats reconnu.e-s travailleur.euse-s en situation de handicap nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre :

- un certificat médical récent établi par un médecin agréé.e précisant la nature des aménagements d'épreuves nécessaires (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>).

MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET INSCRIPTION PAR VOIE SPECIFIQUE :

La ville de Paris organise aussi un recrutement d'adjoint.e-s techniques mécanicien.ne-s automobile engins de la propreté par voie spécifique réservé aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi dont les travailleurs en situation de handicap. Les dates d'inscription au recrutement par voie spécifique sont identiques à celles du recrutement par voie générale, un délai supplémentaire de 15 jours est accordé pour les dépôts de dossiers. Ce recrutement est conditionné au nombre de postes vacants, aux compétences recherchées et à la compatibilité du handicap avec le poste souhaité.

Vous pouvez candidater selon les modalités décrites ci-dessous. Les inscriptions aux deux voies de recrutement seront examinées en parallèle.

→ Par internet :

<https://recrutement.paris.fr/recrutement/jsp/site/Portal.jsp?page=offre&view=recrutementSpecifique>

→ ou par formulaire de candidature **par voie spécifique** à retirer et à déposer à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Le document est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://www.paris.fr/pages/le-recrutement-des-travailleurs-en-situation-de-handicap-4674>

Pour être enregistrée et afin d'étudier votre candidature, votre inscription doit comporter impérativement les documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité ;
- Le formulaire de candidature rempli
- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ; (il vous est possible d'utiliser le modèle CV permettant de présenter votre parcours professionnel à remplir)
- Le permis B

Vous devez également joindre le document attestant que vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH, RQTH, AAH, carte mobilité inclusion mention invalidité, etc.)

Les candidat-e-s sont invité-e-s à joindre tout document utile (lettre de motivation...)

MODALITES DES EPREUVES PAR VOIE SPECIFIQUE

Les candidat-e-s dont le dossier est recevable (après sélection) seront convoqué-e-s pour passer les épreuves d'admission :

- 1) Une épreuve orale : entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir l'emploi duquel les candidats disposeront des 3 premières minutes pour exposer votre parcours professionnel et vos motivations pour le poste (durée totale 15 minutes – coefficient 1)

Lors de cet entretien, le jury vous demandera de vous présenter en abordant votre parcours professionnel, les compétences acquises et vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions d'adjoint-e-s techniques mécanicien-ne-s automobile engins de la propreté.

Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants : les missions d'un-e adjoint-e technique mécanicien-ne automobile engins de la propreté par les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de Paris. Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la Ville de Paris et sur la fiche fonction joint à votre convocation pour l'épreuve orale.

- 2) Une épreuve pratique de mise en situation professionnelle de mise en situation professionnelle : détection et réparation de panne, une ou plusieurs questions techniques seront posées durant l'intervention (durée d'environ durée 10 à 20 minutes – coefficient 1)

Les candidat-e-s nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent à remplir et téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement établi par un médecin agréé-e précisant la nature des aménagements d'épreuves.

La liste des médecins agréé-e-s disponible auprès du centre de gestion de votre département sur <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-France>

Les résultats seront communiqués individuellement par voie postale ou par mail. En cas de réussite, les agents recrutés le sont en qualité d'agent contractuel pour une période d'un an, renouvelable une fois.

À l'issue de cette période, ils sont titularisés, sous réserve d'avoir fait preuve de leur aptitude à exercer leurs fonctions.

En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 excepté les samedis, dimanches et jours fériés.